

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/.../S/2025-2026 POUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE, INFRASTRUCTURES, PERSONNEL ET EQUIPEMENTS NAVIGUANT SUR LE LAC TANGANYIKA.

Date de Publication : .../.../2025

Date d'ouverture des offres : .../.../2025

1. Objet.

La REGIDESO lance, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à présenter leurs offres sous pli fermé pour l'assurance de son parc automobile, infrastructures, du personnel et de l'équipement naviguant sur le Lac TANGANYIKA.

2. Financement.

Le Marché est financé à cent pour cent (100%) sur fonds propres de la REGIDESO, exercice 2025-2026.

3. Allotissement

Le présent marché est constitué de trois lots subdivisés à savoir :

Lot 1 : Assurance du parc automobile;

Lot 2 : Assurance incendie du patrimoine de la REGIDESO, transport et équipements ;

Lot 3 : Assurance du Personnel naviguant sur le Lac Tanganyika.

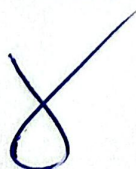
N.B : Chaque lot est indépendant et le soumissionnaire peut présenter les offres pour tous les lots ou pour un seul lot et il peut être attributaire de tous lots.

4. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert avec tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale de tous les pays justifiant des capacités juridiques, financières et techniques nécessaires à l'exécution de ce marché conformément aux articles 151 ;152 ;153 ;154 du Code des Marchés Publics du 29/01/2018. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité



énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi du 29/01/2018. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

6. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission en original de Cinq Millions de Francs Burundais (5.000.000FBU) pour le **lot 1**, Six Millions de francs burundais (6.000.000 FBU) pour le **lot 2** et (Quarante-cinq milles) 45.000 pour le **lot 3** est exigée.

7. Validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

8. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h30min à 15h30min, heure locale à l'adresse ci-après :

Service des approvisionnements de la REGIDESO
Avenue de la Révolution N°0100-010-014, ROHERO I
B.P 660 BUJUMBURA-BURUNDI
Tel: + 257 22 22 27 20 /22 22 5163

Il pourra également être obtenu au même Service des Approvisionnements de la REGIDESO sur présentation :

- d'un bordereau de versement de Cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) non remboursable au compte N° **CC10402** ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de la REGIDESO ;
- d'un bordereau de versement de Cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) non remboursable au compte général du trésor N° **CC 10003** ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de l'OBR.

9. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous plis fermés et rédigées en langue française et en cinq (5) exemplaires dont un original et (4) copies marquées comme tel devront parvenir à la **Direction Générale de la REGIDESO** à Bujumbura, Avenue de la révolution N°0100-010-014, ROHERO I B.P 660 BUJUMBURA-BURUNDI, Tel : + 257 22 22 27 20 /22 22 51 63 au plus tard le/...../2025 à 9 heures.

Elles porteront obligatoirement la mention suivante « l'assurance automobile, infrastructures, personnel et équipements naviguant sur le lac TANGANYIKA N°DNCMP/.../S/2025-2026, à n'ouvrir qu'en séance publique du .../.../2025 à 9h30min.

Et devront être enregistrées dans le registre spécial de dépôt des offres se trouvant au secrétariat de la Direction Générale.

L'ouverture des offres aura lieu le .../.../2025 à 9h30min dans la salle des réunions de la Direction Générale de la REGIDESO. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il ne signe pas sur le Procès-Verbal d'ouverture des Offres.

10. Délai d'exécution

Le délai d'exécution est de 12 mois à partir de la signature du contrat par toutes les parties. Toutefois, le délai de réparation du sinistre est fixé à quinze (15) jours calendaires à compter de la date de dépôt de la déclaration d'accident.

11. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le .../.../2025

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA REGIDESO

Dr. ~~Dr.~~ Lieutenant Colonel Jean Albert MANIGOMBA.

